
Les cadres de certifications liés à Bologne et à l'apprentissage tout au long de la vie	2
Bilan intermédiaire du processus de Bologne	3
Vers un «espace des qualifications» transfrontières	4
Une comparaison entre deux systèmes d'accréditation: Suisse – Pays Bas/Flandres	5

Editorial

La reconnaissance mutuelle – plus qu'une vision

La réforme de Bologne se propose de rendre plus comparable, plus compétitive et plus attractive la formation dispensée en Europe dans les hautes écoles. Elle entend faciliter également la mobilité des étudiants et des professeurs grâce à des procédures de reconnaissance simplifiées. Fort convaincants en théorie, ces objectifs ne sont toutefois pas encore réalisés dans la pratique. Pour l'instant en effet, la reconnaissance nationale continue à s'appliquer au cas par cas, et il n'est pas rare que l'examen d'équivalence pratiqué sur un diplôme ou un titre étranger se heurte à une différence de niveau et de qualité entre les offres d'études.

Les agences nationales d'accréditation et d'assurance qualité contribuent de manière

non négligeable à la résolution de ces problèmes en fournissant, sous forme d'accréditations, une base de décision aux autorités dont dépend la reconnaissance. L'invité de la rédaction, M. Axel Aerden, l'assure: c'est ainsi que l'on parviendra à un espace européen de l'enseignement supérieur où le processus de reconnaissance sera largement automatisé. Sera-ce un jour réalité? Tout dépend désormais des politiques éducatives.

En harmonisant leurs procédures, les agences d'accréditation d'Europe ont fait quant à elles leur part pour faciliter la reconnaissance des diplômes. Au tour des autorités politiques nationales d'aplanir les obstacles qui subsistent en Europe et de laisser les étudiants étrangers issus de

filières ou d'institutions accréditées accéder en toute liberté et en toute équité à leurs hautes écoles. Leurs efforts trouveront un appui supplémentaire dans le cadre européen de certifications pour le domaine des hautes écoles, qui a été adopté en 2005 à Bergen, et dans les travaux nationaux du même ordre. On aurait tort de sous-estimer la difficulté de mettre en place un cadre national de certifications, car cela implique une révolution paradigmatique (de la notion d'apport à celle de résultat) qui n'a pas encore eu lieu dans bien des têtes académiques. L'OAQ soutient par conséquent toute entreprise visant à informer les responsables de filière, les étudiants et les enseignants et à instaurer le dialogue.

Rolf Heusser, directeur de l'OAQ

Les cadres de certifications liés à Bologne et à l'apprentissage tout au long de la vie

La mutation profonde que connaissent la société du savoir et le paysage européen des hautes écoles peut se résumer en deux éléments: Bologne et l'apprentissage tout au long de la vie. C'est dans ce contexte que s'inscrivent également les deux cadres européens de certifications appelés à améliorer la lisibilité et la compatibilité des cadres nationaux.

Deux projets de cadre européen de certifications ont démarré à peu près en même temps, l'un pour les hautes écoles, l'autre englobant tous les niveaux d'enseignement. Dans les deux cas, l'ambition est la même: créer un point d'ancrage auquel les cadres nationaux puissent se référer pour livrer une description systématique, interdisciplinaire et générique des niveaux de leur système d'éducation et de formation.

A Framework for Qualifications of The European Higher Education Area

Lors de la conférence des Etats signataires de Bologne, en 2003 à Berlin, les ministres ont recommandé aux Etats de créer des cadres décrivant les certifications conférées par leurs hautes écoles à l'aide des concepts suivants: la quantité de travail à fournir («workload»), le niveau des études («level»), les résultats d'apprentissage («learning outcomes»), les compétences («competences») et les profils («profiles»). Ils se sont engagés dans le même temps à élaborer un «métacadre» pour l'espace européen de l'enseignement supérieur. Ces travaux ont été confiés à un groupe de travail ad hoc par le Groupe de suivi de Bologne (Bologna-Follow-Up-Group, BFUG).

Le QF-EHEA (Framework for Qualifications of The European Higher Education Area) a été adopté en mai 2005 à Bergen. Il comprend trois cycles de formation supérieure (le bachelor, le master et le doctorat), assortis chacun de descripteurs génériques définis en résultats d'apprentissage et en compétences. Le nombre de crédits ECTS étant en outre précisé pour les deux premiers. Ses définitions rejoignent celles des descripteurs de Dublin conçus par la

Joint Quality Initiative. Les Ministres ont aussi pris l'engagement de forger d'ici à 2010, en lançant les travaux au plus tard en 2007, des cadres nationaux compatibles avec le QF-EHEA.

European Qualifications Framework for Lifelong Learning (EQF-LLL)

En mars 2005, les ministres des Etats de l'UE ont mandé la création d'un cadre européen de certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie (European Qualifications Framework for Lifelong Learning, EQF-LLL), devant consister pour l'essentiel en un classement de points de référence fixés à partir des résultats d'apprentissage sur huit niveaux. Une vaste consultation a été menée sur l'EQF-LLL en 2005, et la nouvelle version établie ensuite est prête. Elle pourra être adoptée en 2007.

Le développement parallèle de ces deux cadres pose quelques problèmes quant à leurs champs d'application respectifs et à leur compatibilité, comme l'a montré la consultation sur l'EQF-LLL. Le QF-EHEA, destiné au domaine tertiaire et comprenant trois échelons, a force obligatoire pour les 45 Etats signataires de la déclaration de Bologne, dont la Suisse. L'EQF-LLL s'adresse aux 25 Etats membres de l'Union européenne. Ses huit niveaux couvrent toutes les certifications, et vont des connaissances et aptitudes élémentaires d'ordre général, aux connaissances les plus pointues et aux aptitudes les plus spécialisées. Les trois échelons du QF-EHEA correspondent aux niveaux 6 à 8 sur la seconde échelle.

A priori, plutôt que d'édifier deux métacadres partiellement redondants, mieux

vaudrait concevoir un seul cadre cohérent englobant tous les niveaux d'enseignement.

Les trois projets suisses

En Suisse, trois cadres «nationaux» sont développés en parallèle: la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) y travaille depuis 2003 dans son projet HarmoS (harmonisation de la scolarité obligatoire); l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) prépare un cadre de certifications pour la formation professionnelle qui s'inspire de l'EQF-LLL; et, au retour de Bergen, le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) a confié l'élaboration d'un cadre pour le domaine des hautes écoles à la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS), associée pour cela à la Conférence suisse des hautes écoles spécialisées (CSHES) et la Conférence suisse des hautes écoles pédagogiques (CSHEP), sans oublier l'OAQ.

Cadre national de certifications pour le domaine des hautes écoles suisses

Les travaux de conception de ce cadre à l'intérieur de la réforme de Bologne se basent sur le QF-EHEA tout en recherchant la plus grande compatibilité possible avec l'EQF-LLL. Le nqf.ch-HS (cadre national de certifications des hautes écoles suisses) doit décrire les réalités nationales du secteur des hautes écoles et les traduire dans la terminologie et la présentation du cadre européen, mais aussi gérer les interfaces avec d'autres degrés et domaines du système d'éducation. Les certifications du cadre suisse, comme celles de tout autre cadre, doivent par définition

se référer aux outcomes, c'est-à-dire en l'occurrence aux résultats d'apprentissage.

Relation entre le cadre national de certifications et l'assurance qualité

Si personne ne conteste la nécessité de relier le cadre national de certifications à l'assurance qualité nationale, aucun

modèle n'est encore prévu à cet effet. Dans l'intérêt de l'accréditation, il faudrait que les critères et les règles du nqf.ch-HS fournissent des directives contraignantes que la procédure d'accréditation pourrait vérifier, que ce soit au niveau des institutions ou des programmes. Cela implique donc que les standards d'accréditation aient la plus grande compatibilité possible

avec les descripteurs et les critères du cadre de certifications et soient notamment formulés en termes de compétences et de résultats d'apprentissage.

Sabine Felder,
collaboratrice scientifique de l'OAQ,
membre du groupe de travail nqf.ch

Arrière-plan

Bilan intermédiaire du processus de Bologne

A mi-parcours du processus de Bologne, une commission a été chargée d'observer l'avancement des travaux entrepris dans la quarantaine de pays participants, l'objectif étant d'en obtenir une image globale à l'échelle européenne. A l'occasion de la conférence des ministres européens de l'éducation de Bergen, les résultats ont été présentés sous la forme d'un bilan intermédiaire portant sur les trois axes prioritaires suivants: l'assurance qualité, la structure des études en deux cycles et la reconnaissance des titres et des périodes d'études accomplis.

La méthodologie retenue privilégie l'exploitation des informations déjà mises à disposition par différents partenaires, dont l'EUA (European University Association), l'ESIB (National Unions of Students in Europe) et Eurydice (base de donnée européenne traitant des systèmes éducatifs nationaux). Les Rapports Nationaux, élaborés par chaque pays selon un modèle pré-établi, ont servi de source principale d'informations pour le groupe de travail, étant entendu que ce dernier n'avait pas pour mission d'en valider les contenus. La méthode dite «scorecard» a été choisie comme celle permettant le mieux de synthétiser les résultats de manière objective et d'en tirer des conclusions de façon indépendante.

La grille d'évaluation dédiée à l'assurance qualité comporte les quatre domaines suivants:

- Etat du développement du système d'assurance qualité;
- Eléments clés des systèmes d'évaluation;
- Degré d'implication des étudiants;
- Importance des coopérations et participations à des réseaux internationaux.

Pour chacun de ces domaines, des critères précis ont été définis, permettant d'ap-

précier l'avancement des travaux sur une échelle comportant cinq niveaux: «excellent performance», «very good performance», «good performance», «some progress has been made» et «little progress has been made yet». Une sorte de moyenne est calculée sur l'ensemble des résultats, par pays et par critère. Il n'y a pas de classement des pays, mais on constate que les deux tiers d'entre eux obtiennent un score égal ou supérieur à «very good performance». L'image globale obtenue montre que le domaine dans lequel il reste le plus de progrès à faire est celui de la participation des étudiants, tant par leur implication dans le dispositif d'assurance qualité, qu'en proportion du corps étudiant déjà engagé dans un cursus «de Bologne». Quelques faiblesses ponctuelles sont également observées sur le plan de la reconnaissance internationale des titres selon la Convention de Lisbonne.

La performance de la Suisse est qualifiée d'«excellente» sur la majorité des critères, en particulier sur l'assurance qualité, domaine auquel ce score est attribué pour trois des quatre critères cités ci-dessus. Notons que la Suisse est un des rares pays dans lesquels des moyens financiers ont été mis à disposition des institutions

universitaires, spécifiquement pour l'implémentation de la réforme. Les deux moins bonnes appréciations sont «bon» et concernent toutes deux l'implication des étudiants, notamment dans le système d'assurance qualité. En effet, dans notre système actuel et à la différence de certains autres pays, les panels d'experts réunis lors des visites liées aux processus d'assurance qualité externes ne comportent pas d'étudiants.

Le rapport comporte finalement des recommandations à l'intention de l'ensemble de la communauté: engager un processus impliquant les organisations d'employeurs à l'échelle européenne, mettre sur pieds un groupe de travail traitant de la notion d'accès équitable aux études, améliorer la reconnaissance des formations sur le plan international, ne pas négliger les autres aspects de la réforme de Bologne, et inscrire dans la durée les actions déjà entreprises.

Isabelle Dustin,
collaboratrice scientifique de l'OAQ

Pour tout complément d'information:
www.bologna-bergen2005.no

Vers un «espace des qualifications» transfrontières

Tout pays européen peut être considéré comme un «espace des qualifications». Par conséquent, les qualifications octroyées par un programme ou une institution reconnus par les autorités nationales sont automatiquement acceptées par les hautes écoles et par le marché du travail. Afin de vérifier la possibilité d'accepter les qualifications extérieures, des procédures de reconnaissance seront développées. Récemment une initiative concernant la reconnaissance mutuelle des qualifications a été lancée, le but étant de créer un «espace des qualifications» transfrontières afin de raccourcir ou même éliminer les procédures nationales coûteuses en temps et en argent.

Une méthodologie en évolution

De 1950 à 1975 environ, évaluer les diplômes avait pour objectif d'en établir l'équivalence. Au cours des années quatre-vingts, de nombreux pays y ont substitué le concept de reconnaissance d'une qualification à des fins spécifiques. La décennie suivante a vu s'imposer la notion d'acceptation au sein de la majorité des organes de reconnaissance. Fruit de la collaboration entre le Conseil de l'Europe et l'UNESCO, la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne adopte cette idée.

Il faut comprendre qu'il s'agit là d'une évaluation au cas par cas. En dépit de l'allègement considérable qu'elle apporte, cette procédure n'entraîne ni reconnaissance automatique ni garantie de reconnaissance des qualifications étrangères. En plus ces procédures, coûteuses en temps et en argent, alourdissent la mobilité en Europe des diplômés des hautes écoles. Le processus de Bologne a certes ciblé de nombreux aspects qui faciliteront la mobilité des étudiants et des diplômés, mais aucune initiative n'a été prise en Europe pour alléger voire supprimer les procédures nationales de reconnaissance.

La «Vienna Sententia»

Le 8 décembre 2005, à Vienne, les organisations membres de l'ECA (European Consortium for Accreditation) et les organes de reconnaissance des pays concernés ont signé la Déclaration conjointe sur la reconnaissance automatique des qualifications, exprimant leur volonté de

travailler ensemble à une reconnaissance automatique de leurs qualifications mutuelles. Cette «Vienna Sententia» en définit les trois conditions préalables: les membres de l'ECA reconnaissent les résultats ou décisions d'accréditation respectifs (d'ici 2007); les cadres nationaux de certifications des pays concernés sont compatibles avec le cadre de certifications de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, partagé par tous, et par là même avec ceux des autres membres (vers 2010); la Convention de reconnaissance de Lisbonne est entrée en vigueur dans les pays concernés (d'ici 2009). En outre, la «Vienna Sententia» détermine les mesures à prendre pour la reconnaissance automatique des qualifications pour tous les pays impliqués, créant ainsi ce qui s'appelle un «espace des qualifications» transfrontières.

Conclusion

Un «espace des qualifications» transfrontières signifierait quitter l'évaluation au cas par cas au profit d'une reconnaissance générale, et par là même d'une reconnaissance automatique de certaines qualifications. Cette évolution bénéficierait à la fois à la mobilité des étudiants et des diplômés sur le marché du travail européen et aux institutions et/ou programmes offrant ces qualifications qui s'en trouveraient ainsi valorisées. Pour tous les pays participant au processus de Bologne, la reconnaissance des qualifications et accréditations étrangères revêt une importance capitale, et ce pour la simple raison qu'une coopération entre les deux démarches pourra renforcer l'Espace européen de l'enseigne-

ment supérieur pour en faire un véritable «espace européen des qualifications».

Axel Aerden,
policy advisor for international affairs,
NVAO

Reconnaissance académique et reconnaissance professionnelle

La reconnaissance des qualifications étrangères incombe aux organes de reconnaissance, il en existe un au moins dans chaque pays européen. Ils portent en général la dénomination d'ENIC/NARIC (Centres d'information sur la reconnaissance et la mobilité/Centre national d'information sur la reconnaissance académique). Il y a deux types de reconnaissance internationale des qualifications: La reconnaissance académique concerne les décisions permettant à une personne de suivre ou de continuer une filière d'études, ou octroyant le droit d'utiliser la dénomination nationale du diplôme du pays d'accueil sur la base du diplôme étranger. Par contre, la reconnaissance professionnelle dépend de l'évaluation des titres de fin de formation pour donner accès à l'exercice de la profession. Le présent document est consacré à la reconnaissance académique.

Pour tout complément d'information:

www.nvao.net

www.eacaconsortium.net

www.enic-naric.net

Une comparaison entre deux systèmes d'accréditation: Suisse – Pays-Bas/Flandres

La reconnaissance mutuelle des décisions d'accréditation n'est possible que si elle repose sur une confiance réciproque. C'est dans cet esprit que l'OAQ et l'organisation néerlandaise-flamande d'accréditation NVAO ont mis sur pied un projet de coopération en janvier 2006.

Le projet bilatéral unissant l'OAQ et NVAO est l'un des travaux pilotes lancés par le Consortium européen des agences d'accréditation (ECA) dans sa construction (d'ici à 2007) d'une reconnaissance inter-étatique des décisions d'accréditation. Le processus comprend trois phases. La première permet aux deux parties d'approfondir leur connaissance du système paritaire en établissant une comparaison détaillée des standards de qualité et des étapes de la procédure. La deuxième consiste à échanger des collaborateurs et à participer en tant qu'observateur à des procédures d'accréditation. Enfin, la confiance ainsi instituée entre les deux agences doit conduire, dans un troisième temps, à ce que les décisions d'accréditation soient reconnues de part et d'autre.

Les deux systèmes offrent beaucoup de similitudes:

- L'OAQ et NVAO et sont tous deux des institutions de droit public.
- Les membres de leurs conseils sont nommés par des institutions externes, publiques.
- Leur accréditation est limitée dans le temps et doit être renouvelée périodiquement.
- Leurs procédures se déroulent en trois temps: une décision finale, qui se fonde sur une auto-évaluation établie par l'institution et sur une évaluation externe faite par un groupe indépendant d'experts (inter)nationaux. Elles se réfèrent à des standards de qualité prédéfinis.
- Les deux institutions travaillent avec des standards génériques plutôt qu'avec des standards spécifiques à une branche ou à une profession (sauf en médecine).
- La majorité des standards de qualité et des aspects examinés lors de la procédure sont identiques et, si les termes varient parfois, le contenu reste le même.
- La teneur des documents produits durant la procédure (par ex. le rapport des experts) est similaire.
- Les deux institutions publient le rapport des experts ou de la visite sur place, le rapport final et la décision d'accréditation.

Mais ils présentent aussi quelques différences:

- Dans les Pays-Bas/Flandres l'accréditation est une condition à remplir pour pouvoir proposer des filières publiques de bachelor et de master reconnues et bénéficier d'un financement public. Seuls les étudiants de programmes accrédités peuvent être soutenus par ce financement. En Suisse, par contre, l'accréditation est facultative et n'a pas de conséquences juridiques.
- NVAO pratique l'accréditation uniquement au niveau des programmes. En Suisse, tant les programmes que les institutions peuvent être accrédités.
- NVAO prend elle-même ses décisions d'accréditation. L'OAQ soumet quant à lui une recommandation à la Conférence universitaire suisse (CUS), qui prononce la décision.
- A l'intérieur du dispositif d'accréditation de NVAO, les résultats d'apprentissage ont un grand poids, concordant en cela avec les descripteurs de Dublin. Les accréditations qu'elle émet constatent donc si un programme est véritablement un cursus de bachelor ou de master et si les diplômés ont des acquis correspondant à ceux définis dans le

cadre de certifications en vigueur dans le pays. Cette dimension n'est pas encore incluse dans les accréditations faites par l'OAQ, mais cela devrait changer prochainement.

- NVAO publie tous ses rapports et toutes ses décisions d'accréditation, avec les rapports des experts ou des visites sur place. En raison de la législation qui prévaut en Suisse, l'OAQ ne les rend publics qu'en cas de décision positive.

Les différences relevées en ce qui concerne l'accréditation sont simplement le reflet de celles qui existent entre les systèmes juridiques et entre les politiques éducatives des Pays-Bas/Flandres et de la Suisse. Mais elles ne devraient pas avoir de conséquences sur la reconnaissance mutuelle des décisions d'accréditation, car seule une concordance générale est recherchée entre les standards et les procédures appliqués dans l'accréditation des programmes. Il faudra toutefois encore que l'OAQ procède à une adaptation de son dispositif sur la notion de résultats d'apprentissage. Sinon, tous deux semblent de manière générale bien compatibles: l'OAQ et NVAO se présentent donc sous de bons auspices pour une reconnaissance mutuelle de leurs accréditations.

Therese Steffen Gerber,
collaboratrice scientifique de l'OAQ

Dès janvier 2006 (et jusqu'à l'été prochain) Therese Steffen Gerber travaille comme «policy advisor for international affairs» pour NVAO à Den Haag.

OAQ-CRUS: 2nd Conference on «Internal Quality Assurance at Higher Education Institutions»

2^{ème} Conférence sur le thème de la qualité interne des hautes écoles Berne, jeudi 30 novembre et vendredi 1^{er} décembre 2006

En décembre 2005, s'est tenue à Berne pour la première fois en Suisse une conférence sur l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur. À la lumière des résultats très satisfaisants et de l'intérêt que cet événement a suscité en Europe, l'OAQ et la Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS) sont heureux d'annoncer que la deuxième conférence sur ce thème aura lieu à Berne le jeudi 30 novembre et le vendredi 1^{er} décembre 2006.

À la veille de l'adoption des «Directives pour l'assurance qualité dans les universités suisses», basées sur les European Standards and Guidelines développées par l'ENQA (European Association for Quality Assurance in Higher Education), les hautes écoles helvétiques se sont désormais engagées dans le développement de mécanismes internes d'assurance qualité, se dirigeant vers l'adoption d'une véritable culture de la qualité. Le chemin étant long et non sans obstacles, il est utile de s'inspirer de l'expérience d'autrui et de cibler ses efforts dans les contextes suisse, européen et mondial. Voilà donc l'approche de la conférence de cette année, avec un programme s'articulant

en 2 parties: la conférence du jeudi – à vocation surtout nationale le matin et à caractère essentiellement international l'après-midi – et les workshops du vendredi matin, conçus pour l'approfondissement, sous différentes perspectives, des thématiques abordées lors de la conférence.

Laura Beccari,
collaboratrice scientifique de l'OAQ

Pour tout complément d'information:
<http://www.oaq.ch/pub/>

Evaluation de l'OAQ

Sur mandat de la CUS (Conférence universitaire suisse), l'OAQ a été évalué par un groupe d'experts international. Le résultat est connu depuis mi-octobre 2006, et est positif: l'OAQ remplit les critères européens pour les agences d'accréditation et il démontre également un haut degré de professionnalisme ainsi qu'un excellent réseau international. Quelques points d'amélioration ont cependant été soulignés par le groupe d'experts concernant la procédure suisse.

Le rapport d'auto-évaluation de l'OAQ ainsi que le rapport final se trouvent sur le site internet de l'OAQ à l'adresse suivante:
http://www.oaq.ch/pub/fri/02_09_00_evaluation.php

Le communiqué de presse de la Conférence universitaire suisse se trouve sur le site internet de la CUS à l'adresse suivante:
<http://www.cus.ch/wFranzoesisch/pressemeldungen>

Impressum

Editeur:
Organe d'accréditation et d'assurance
qualité des hautes écoles suisses (OAQ)
Falkenplatz 9
CH-3001 Berne

info@oaq.ch
www.oaq.ch

Rédaction:
Monika Risse

Traduction:
Anne-Sidonie Cochand Buchs

Gestaltung:
NOSE Design Intelligence, Zürich